

AUTORISATION PARENTALE POUR UN PLONGEUR MINEUR

La plongée Jeune en scaphandre se fait dans une adaptation prudente et progressive à la profondeur par les encadrants avec une approche individualisée.

L'optimisation pour les encadrants des conditions de la plongée des jeunes repose sur les conseils de la Commission Technique nationale et de la Commission Médicale et de Prévention nationale de la Fédération Française d'Etudes et de Sports Sous-Marins.

Vous pouvez prendre connaissance de ces conseils en matière de plongée pour les jeunes sur
<https://medical.ffessm.fr/actualites/jeunes-plongeurs-et-profondeurs>

Je soussigné Monsieur / Madame *

..... exerçant l'autorité
parentale sur le mineur suivant :

M ou Mlle

Né(e) le

adhérant au CLUB SUBAQUATIQUE D'OYONNAX - N° association : 14010048

N° licence

Autorise mon fils, ma fille, mon pupille *, ci-dessus mentionné(e) à participer aux manifestations animées ou organisées dans le cadre de la Fédération Française d'Etudes et Sports Sous-Marins (tels que entraînements, stages, compétitions...) pour la saison sportive /

Fait à Oyonnax, le

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale.

AUTORISATION PARENTALE POUR LA PRATIQUE DE SOINS MÉDICAUX

Je soussigné Monsieur / Madame

..... détenteur de l'autorité parentale,
autorise les personnes habilitées et les médecins, à la pratique des soins médicaux et chirurgicaux en urgence sur le (la) jeune :

..... âgé(e) deans que son état de santé justifie
pour la saison sportive /

Numéro de téléphone et nom de la personne à prévenir en cas d'urgence :

.....

Fait à Oyonnax, le

Signature de la personne exerçant l'autorité parentale.

*rayer la mention inutile